

LOGO COLLECTIVITE

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition Ecologique
et de la Cohésion des Territoires
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Date

Objet : Demande de mise en place d'un dispositif juridique permettant à notre collectivité de soutenir les agriculteurs bio de notre territoire au titre des services environnementaux et sanitaires rendus

Monsieur le Ministre,

La filière des produits issus de l'agriculture biologique traverse depuis plusieurs mois une grave crise, mettant en péril sa pérennité. A l'échelle nationale, on estime les pertes à 271 millions d'euros pour les acteurs de cette filière sur 2022 et 2023 et les nombreux déclassements de produits bio vers les filières conventionnelles sont très préjudiciables pour le revenu des agriculteurs bio. En grandes surfaces, les ventes de produits bio ont chuté de 12,5%.

Notre collectivité s'engage depuis plusieurs années en faveur du développement et de la promotion de l'agriculture biologique au travers de diverses actions d'intérêt général. **Donner des exemples d'actions de la collectivité en faveur de la bio.**

Aujourd'hui, nous sommes très inquiets pour le devenir des agriculteurs biologiques de notre territoire et voulons les soutenir financièrement pour les aider à traverser cette crise sans précédent. **Or, les outils juridiques dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas d'agir efficacement.** En effet, l'enveloppe autorisée dans le cadre du régime des minimis ne nous laisse pas de marge financière suffisante et les MAEC ne sont pas toujours adaptées et ouvertes à l'ensemble de nos agriculteurs bio.

La mise en place par le gouvernement d'un régime cadre pour un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) ouvert à l'ensemble des agriculteurs bio au titre de l'article 35 du règlement UE 2022/2472 constituerait pour nous un excellent levier juridique. Par ce courrier, nous vous sollicitons pour obtenir un soutien de l'Etat dans ce sens.

Les agriculteurs biologiques de notre territoire nous aident à maintenir une eau de qualité et à réaliser des économies sur le traitement de notre eau potable. Par leurs pratiques, qui répondent à un cahier des charges strict et réglementé, ils préservent les écosystèmes et sont des alliés précieux pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie Nationale Biodiversité. Enfin, les aliments qu'ils produisent présentent des atouts avérés pour la santé de nos concitoyens dans un contexte de hausse des maladies chroniques, telles l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaire, et des risques liés aux perturbateurs endocriniens.

Nous attendons d'un régime cadre national de PSE qu'il soit accessible à tous les agriculteurs bio de notre territoire, sur présentation du justificatif délivré par leur organisme de contrôle. Nous attendons également **que les plafonds d'aides à l'hectare soient ceux prévus par le règlement européen** mentionné ci-dessus afin de nous permettre d'abonder, avec l'aide d'autres co-financeurs publics et/ou

privés, à des niveaux qui soient suffisamment attractifs pour les producteurs bio au regard de l'exigence et des contraintes de leur cahier des charges et des pertes qu'ils enregistrent actuellement. Enfin, nous voulons **que ces PSE soient ouverts de façon à couvrir tous types d'enjeux environnementaux**, en cohérence avec les problématiques que nous rencontrons sur notre territoire, et pas seulement aux enjeux liés à l'eau comme c'est actuellement le cas avec les PSE expérimentaux des Agences de l'eau.

Nous restons à votre écoute et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Signature

Nom, prénom, titre